

DIAL 2777

COLOMBIE - Enfants dans la guerre

dimanche 16 janvier 2005, mis en ligne par [Dial](#)

Entretien de Rogéria Araujo avec Amalia Eraso, coordinatrice d'une organisation de lutte contre le recrutement d'enfants soldats, paru dans [ADITAL](#) (Brésil), 27 septembre 2004.

Les données les plus récentes produites par l'UNICEF indiquent qu'il y a, en Colombie, au moins 7 000 enfants, garçons et filles, qui intègrent les groupes armés en conflit à travers le pays depuis des décennies. Au niveau national, la Colombie est le troisième pays, après le Congo et le Libéria qui a le plus d'enfants soldats.

Dans un pays qui connaît de sévères crises dont le problème des droits humains est un écho, la « Coalition contre l'implication des enfants et adolescents dans les conflits armés » (COALICO), créée en 1999 par divers organismes, réalise, dans sa démarche pour faire diminuer ces chiffres qui n'ont rien d'encourageant, un travail intense pour que s'appliquent les mesures de protection des droits des enfants et des adolescents et pour que les groupes armés respectent les accords qui en font état.

Un des écueils majeurs, explique la coordinatrice de la Coalition en Colombie, (la Coalition agit dans plusieurs pays), Amalia Eraso, est que malgré divers accords déjà passés par des groupes tels que les Forces armées révolutionnaires (FARC), l'Armée de libération nationale (ELN) et les Autodéfenses unies de Colombie (AUC), accords qui interdisent ce recrutement d'enfants, le problème continue de se poser.

Selon une des récentes données de l'UNICEF, il existe, environ 7 000 enfants, garçons et filles, qui font partie des groupes militaires actifs en Colombie. Quelle explication à un nombre aussi significatif, aussi important ? Pourquoi ces enfants servent-ils dans les armées ?

(...) L'implication d'enfants et d'adolescents dans les différents groupes armés est aujourd'hui courante, particulièrement dans les zones rurales et dans les marges des grandes villes. D'après le témoignage des enfants et des adolescents eux-mêmes, quelques-unes des causes qui les poussent à intégrer un groupe armé sont : les mauvais traitements, le dépit, une amélioration de leur niveau économique, l'ignorance, des menaces ou tout simplement parce que ça leur plait. Tous et toutes le font sans penser aux risques encourus ni aux conséquences induites par une participation directe ou indirecte à des actions de guerre.

Fortement marquée par les conflits entre militaires et paramilitaires, la Colombie est un pays difficile. Comment travaille la Coalition pour amoindrir ou éradiquer le problème des enfants soldats dans une structure conflictuelle si solidement ancrée ?

Notre mission consiste à prévenir l'engagement direct ou indirect des enfants et des jeunes dans les forces armées quelles qu'elles soient, gouvernementales, paramilitaires ou révolutionnaires. Elle consiste aussi à nous attacher à ce que les institutions gouvernementales ou non gouvernementales chargées de ce problème mettent sur pied des actions qui prennent totalement en charge les jeunes qui se désengagent par rapport à la lutte armée intérieure, enfin à avoir une influence en faveur de la ratification et de la mise en œuvre des normes internationales pour la protection des droits des enfants atteints par le conflit.

Est-ce-que la Coalition maintient, avec l'Armée de libération nationale ou les Forces armées

révolutionnaires de Colombie, un dialogue, quel qu'il soit, afin de négocier la libération des mineurs ? Quelles sont les modalités de travail en vue d'éventuelles libérations de ces enfants ?

Grâce aux dialogues avec des acteurs de diverses initiatives de paix, l'Eglise et quelques institutions gouvernementales ou internationales, nous essayons de peser indirectement pour que le non-engagement ou la démobilisation des enfants soit une priorité lors de discussions avec les groupes armés insurgés. De plus, la Coalition a présenté un projet d'accords humanitaires pour la protection de l'enfance et participe activement, en collaboration avec d'autres organismes de défense des droits des enfants, au Conseil national pour la paix, afin d'inclure dans le cadre de l'agenda d'éventuelles négociations, la protection, l'interdiction de recruter, le désengagement et la réinsertion sociale des enfants face au conflit armé.

Connaît-on le nombre d'enfants qui pourraient avoir été tués lors d'affrontements militaires ?

Personne n'établit ce genre de calcul, cependant, selon les estimations, les moins de 18 ans constituent 20% des groupes armés combattants. On peut donc penser qu'au moins 20% des combattants « morts ou blessés » doivent être des enfants.

Il existe des accords qui interdisent le recrutement des moins de 18 ans. Que faudrait-il pour que ces accords soient appliqués ?

En juin 1999 les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) se sont engagées auprès du représentant spécial du secrétaire des Nations unies pour les enfants dans la guerre, à ne pas recruter des moins de 15 ans. En 1998, dans le cadre des accords de Puerta del Cielo, l'Armée de libération nationale (ELN) s'est engagée à ne pas recruter des moins de 16 ans. En novembre 2002, les AUC (Autodéfenses unies de Colombie) se sont engagés, par la « Déclaration pour la paix en Colombie » à restituer les enfants qui faisaient encore partie de leurs groupes. Malgré cela, des enfants sont encore enrôlés, selon des modalités diverses, dans des groupes insurgés et paramilitaires.

Les forces armées gouvernementales, pour leur part, utilisent les enfants dans des activités de renseignement et de communication, et dans des campagnes de propagande militaire contre les insurgés, telles que le programme « Soldats d'un jour ». La Coalition Colombie croit que pour que ces accords soient appliqués une pression plus forte et un accompagnement international (par exemple une seconde mission en Colombie du représentant du secrétaire des Nations unies pour les enfants dans la guerre), seraient nécessaires. Il faudrait aussi un contrôle renforcé de la part des organismes colombiens qui en sont chargés (la Coalition a accueilli favorablement l'instance présentée par le procureur général de la nation pour une suspension du programme « Soldats d'un jour » ainsi que sa volonté d'attaquer en justice les fonctionnaires qui se servent d'enfants détachés à des activités de renseignement). Il faudrait enfin en finir avec l'impunité dans des cas de délits pour recrutement de mineurs. Le plus important étant que les acteurs du conflit comprennent que toute guerre a ses limites et que les communautés, les parents doivent pouvoir s'exprimer pour protéger leurs fils et leurs filles.

Depuis combien de temps la Coalition est-elle active en Colombie ? Quelles sont les avancées que l'on peut signaler à travers le travail réalisé pour mettre fin à l'intégration d'enfants dans les armées ?

La Coalition contre l'association des enfants et adolescents au conflit armé en Colombie a été fondée par des organisations colombiennes et internationales présentes dans le pays en octobre 1999. Actuellement 9 organisations ayant toutes des années d'expérience dans la défense des droits humains et des droits des enfants, en sont membres. Au cours de ces années de travail, des avancées importantes ont été obtenues : la société en général est davantage sensibilisée à la nécessité de protéger les enfants. Les ONG et les organismes internationaux se sont appropriés ce problème et en ont fait un des sujets prioritaires du point de vue des droits humains. L'Etat a récemment entrepris des campagnes de prévention contre cet engagement des enfants, certes plutôt limitées et centrées sur leur aspect médiatique mais qui, du moins, témoignent que cette prévention a cessé d'être exclusivement une préoccupation de la Coalition, comme c'était le cas il y a peu. Enfin, et c'est le plus important, les enfants qui ont pris part au processus de prévention de la Coalition en Colombie (dans des régions particulièrement touchées par le conflit armé comme Putumayo, Cauca, Barran-cabermeja et Cauca) sont à l'origine du développement de mécanismes

protecteurs comme le renforcement de groupes de jeunes, le travail au sein des familles en vue de prévenir la violence et les abus. Ils ont des outils qui leur permettent d'intervenir de façon plus pertinente face aux peurs et aux traumatismes provoqués par le conflit, ainsi que de dialoguer avec les autorités locales pour des mesures de garantie de leurs droits.

Comment réagissent face à ce problème la société civile et la population ?

Les populations indigènes ont été des précurseurs pour exiger de la guerrilla, des groupes paramilitaires et de l'Etat, qu'ils ne recrutent pas leurs enfants ; en particulier les communautés de Alto Naya, Sierra Nevada de Santa Marta et Tierradentro. Les mouvements de femmes ont également réagi : la Mobilisation nationale des femmes contre la guerre a mis au nombre de ses revendications le non-engagement des enfants dans la guerrilla, les groupes paramilitaires ou gouvernementaux ainsi que leur refus de voir leurs enfants vêtus d'uniformes militaires. En diverses occasions, des mères, des pères et des enfants ont organisé des marches dans des villes comme Bogotá ou Medellín, pour revendiquer le respect des enfants, avec des slogans comme « Les enfants sont sacrés, laissez-les en paix ».

- **Dial** - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2777.

- Traduction Dial.

- Source (espagnol) : [ADITAL](#) (Brésil), 27 septembre 2004.

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.